



Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Périgné, Saint-Romans-lès-Melle et Celles-sur-Belle a été initié par notre société dès la fin de l'année 2017.

Cette zone se situe à proximité immédiate du parc éolien de Périgné développé et construit par Volkswind en 2017, mais aussi du parc éolien du Teillat (implanté sur Montigné et Saint-Romans-lès-Melle). L'avantage du projet éolien de la Cerisaie est de créer un unique ensemble éolien, homogène et cohérent. L'optimisation de la zone éolienne permettrait d'accroître la production d'énergie renouvelable du territoire en limitant les effets du projet sur le paysage et l'environnement.

Une étude environnementale durant les quatre saisons, de septembre 2018 à septembre 2019, a été réalisée afin d'évaluer les potentiels effets du projet de la Cerisaie sur l'environnement immédiat. En plus des résultats de cette étude, les données des suivis environnementaux réalisés suite à la mise en service du parc éolien de Périgné ont également été utilisées. L'analyse de ces inventaires permet une connaissance solide de l'écologie du site, notamment au regard des chiroptères et de l'avifaune.

Une attention particulière a été portée sur la thématique paysagère afin de proposer le projet qui permet une intégration optimale avec le contexte éolien local. Nous ne manquerons de vous tenir informé tout au long du développement de ce projet !



La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français du dernier appel d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 7,2% de la consommation électrique nationale en juin 2019. (source : RTE)

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

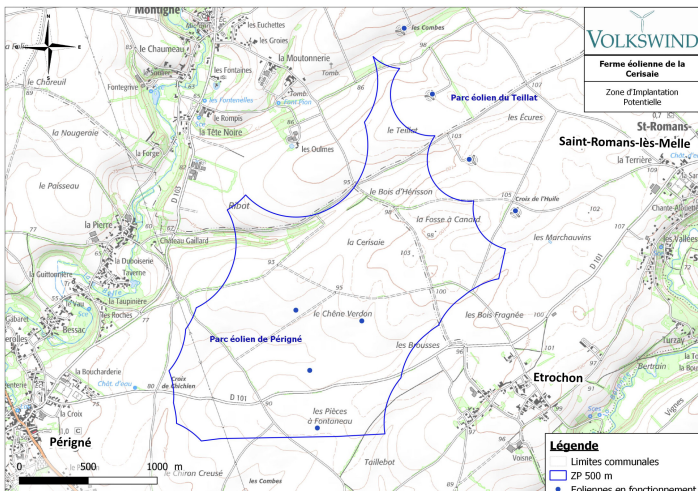
.....

.....

.....

.....

.....

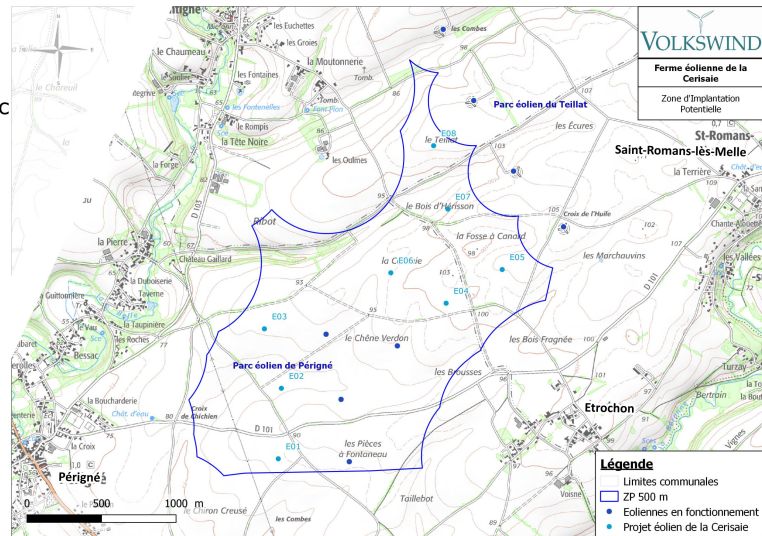


Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
anthony.moreau@volkswind.com

Présentation du projet

La zone d'études

- se situe en extension du parc éolien de Périgné ainsi que du parc éolien du Teillat.
- permet un éloignement à **plus de 700 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- est situé **en dehors des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- est localisée au coeur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.



Pour un projet de 8 éoliennes de puissance 4,2 MW chacune, c'est

18 000

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

311

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 94 en Deux-Sèvres pendant l'année de la construction. Puis environ 5 emplois ETP sur le département durant la phase d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

25 000 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)

soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 17 000 voitures neuves
Source : INSEE

6 600 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

504 000 €

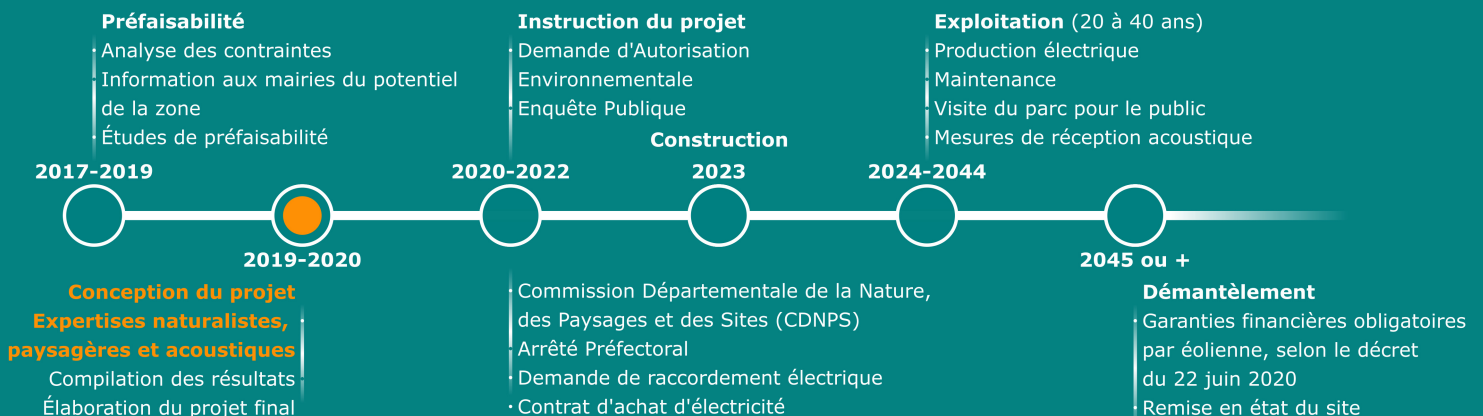
de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Dépôt du dossier prévue à l'automne 2020 !





Environnementale



Le bureau d'études NCA Environnement a été missionné en 2018 pour la réalisation de l'expertise environnementale.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Comme pour le parc éolien de Périgné, durant son exploitation, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Acoustique



Le cabinet EREA Ingénierie a réalisé l'étude acoustique. Pour cela, un expert est venu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes du projet, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Ensuite il a modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne du projet afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



Paysagère



Le cabinet d'études Laurent Couasnon travaille depuis le printemps 2020 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

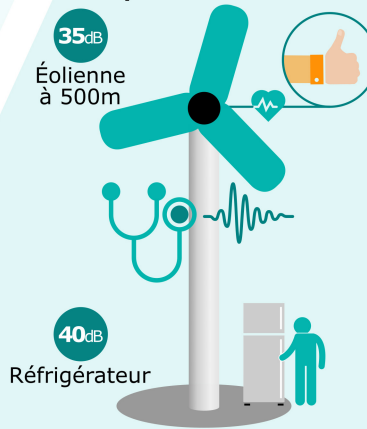
Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)".

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Dossier administratif
~50 pages

Étude de dangers
~200 pages
Résumé non-technique
~30 pages

Étude d'Impact sur l'environnement
~360 pages

Volet écologique
~240 pages

Volet paysager
~200 pages

Volet acoustique
~100 pages

Dossier Architecte
~30 pages

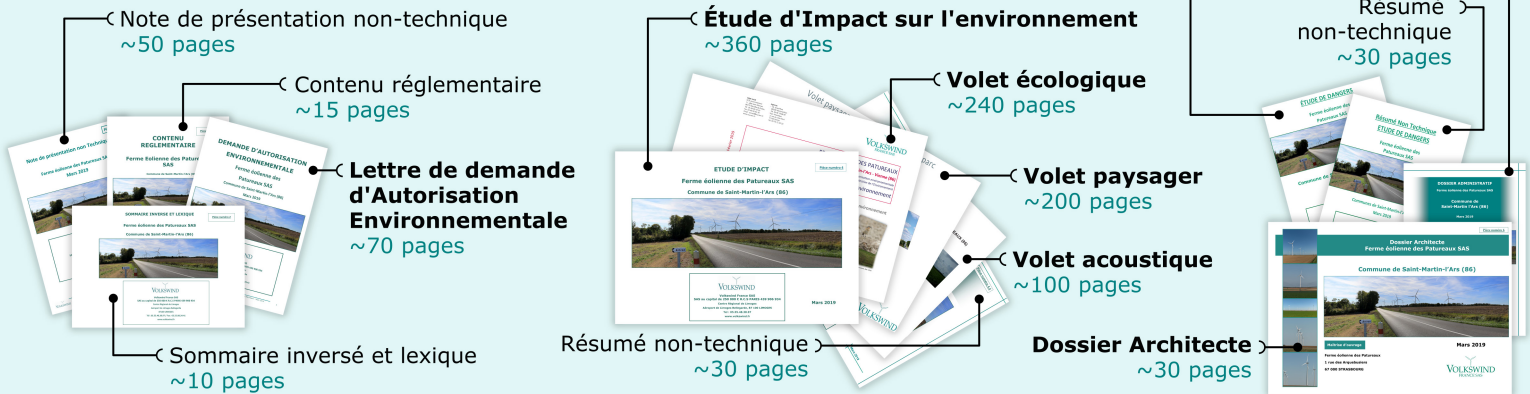
Note de présentation non-technique
~50 pages

Contenu réglementaire
~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale
~70 pages

Sommaire inversé et lexique
~10 pages

Résumé non-technique
~30 pages



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchets ni pollutions.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

CO₂, CO₂
CO₂

✓ Engagements politiques

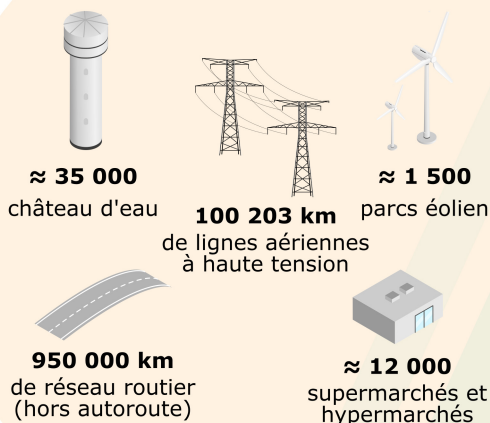
En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 mars 2020, seuls 16 771 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2019, seuls 1 049 MW ont été installés :



🇫🇷 Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

🏠 Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

👍 Acceptabilité

Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".

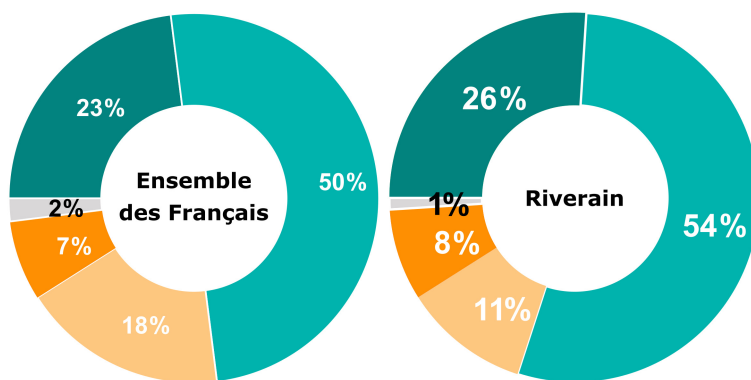


18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.parc-eolien-perigne-cerisaie.fr

Vos contacts privilégiés

Anthony MOREAU
Chargé de développement
06.89.79.68.58

Charlotte NICOLAS
Chef de projets
05.55.48.38.97


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97